Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-200011062-20251209-2122025DCOM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

DATE DE CONVOCATION : 02/12/2025

DATE D'AFFICHAGE : 02/12/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves DESMIDT.

Etaient présents : Mesdames GAUTIER, LOPEZ, RÉHAULT et VIEL. Messieurs BAUDÉ, BOHUON, DESMIDT, ESNAULT, GRIVET, HAMADY, MALLE et ROYER.

Absents excusés : Madame GORJU Rozenn. Monsieur POLET Nicolas qui a donné pouvoir à Madame RÉHAULT Marie-Annick.

Madame VIEL Christine a été élue secrétaire de séance.

OBJET N° 2.12/2025 : VALIDATION AVANT-PROJET SOMMAIRE CONSTRUCTION MAIRIE – BIBLIOTHEQUE – SALLE ASSOCIATIVE

Vu la délibération n° 6.07/2025 du Conseil Municipal en date du 24/07/2025 par laquelle l'architecte pour la maîtrise d'œuvre de la phase 2 : création d'une mairie, d'une bibliothèque et d'une salle associative a été retenu ;

Vu la délibération n° 1.11/2025 du Conseil Municipal en date du 06/11/2025 par laquelle le choix des esquisses a été effectué ;

Considérant qu'il convient désormais d'approuver l'Avant-Projet Sommaire ;

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **VALIDE l'Avant-Projet Sommaire sous réserve d'un plan d'économie qui sera présenté en janvier 2026.**

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Maire,
Yves DESMIDT.

MAIRIE ST SYMPHORIEN (ILLE ET VILAINE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- *Affiché (ou notifié) le :* 09 DEC. 2025
- *Transmis au représentant de l'Etat le :* 09 DEC. 2025